



CONSEIL
DÉPARTEMENTAL
BOUCHES-DU-RHÔNE

JOURNÉE D'ÉTUDE

10 octobre 2023



- **Les fondamentaux du secret professionnel et du partage des informations à caractère secret**
- **L'avenir du travail social, quels professionnels pour quels modes d'intervention et pour quelles commandes institutionnelles ?**

Déroulement de la journée

- 9h00 – accueil café
présentation des deux thèmes développés et du fonctionnement de la journée
- 9h30 – démarrage des travaux autour du thème du secret Professionnel
- 11h00 – pause
- 12h30 – fin des travaux de la matinée suivie du repas
- 14h00 – quel devenir pour le travail social ?
Débat et échanges
- 16h30 – fin des travaux

Intervenante :

Marie-Odile GRILHOT-BESNARD
Formatrice

Assistante sociale / Docteure en droit / Titulaire du certificat de l'Institut d'Etudes Politiques "Pluralité religieuse, droit, laïcité et sociétés"

Audition le 9 octobre 2019 dans le cadre « des travaux du groupe de travail sur l'obligation de signalement par les professionnels astreints à un secret des violences commises sur les mineurs », Commission des Affaires Sociales, Commission des Lois. Réponse écrite au questionnaire de Mesdames Catherine Déroche, Michelle Meunier, Marie Mercier et Maryse Carrerez, rapporteuses - auteures de l'ouvrage : « Secret professionnel et travail social : garantir le respect des droits des usagers. » ESF2016, réédition septembre 2019.

■ Les fondamentaux du secret professionnel et du partage des informations à caractère secret

INTRODUCTION

1/ LE DEVOIR DE SE TAIRE

Les fondements du secret professionnel :

▶ Article 9 du code civil, la loi de 2002 et textes internationaux / Quels droits l'article 9 protège-t-il ?

▶ Des atteintes au secret professionnel / une infraction pénale : article 226-13 du code pénal

Les professionnels tenus au secret professionnel :

▶ Article 226-13 du Code pénal

▶ Par état, par profession, par fonction ou mission temporaire

2/ LES DÉROGATIONS AU DEVOIR DE SE TAIRE

Le partage des informations à caractère secret entre professionnels :

▶ La question du partenariat

▶ Les interventions du législateur en matière de partage des informations à caractère secret

Les dérogations légales :

▶ L'article 226-14 du Code pénal

▶ Les obligations de transmission

▶ Les articles 434-1 et 434-3 du Code pénal

▶ La non-assistance à personne en danger/ article 226-6 du Code pénal

Bibliographie :

• *Maisondieu Jean : « Le secret du respect, c'est le respect du secret », Dans les méandres du secret professionnel - Contrepoints*

• *Campergue Nathalie : « Les travailleurs sociaux et la jurisprudence prud'homale » – revue Droit Social, juillet-août 1997*

• *Grilhot-Besnard Marie-Odile : « Secret professionnel et travail social, garantir le droit des usagers » – ESF éditeur, réédition septembre 2019*

■ Le devenir du travail social

Cette deuxième partie de journée sera consacrée à un échange sur le devenir du travail social.

Nous proposons un guide de discussion à partir des thèmes suivants :

▶ Quel devenir pour le travail socio-éducatif ? Contrôle, émancipation des usagers ?

▶ Quels sont les enjeux politiques, économiques, déontologiques et éthiques ? Les processus de management remettent-ils en cause des formes solidaires de l'intervention sociale et éducative ? Échanges et confrontation des pratiques avec les participants.

